Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212201321-20260917-0409202602-DE

Commune de LOHUEC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 0409202602

Séance du 04 septembre 2026

Nbre de Membres afférents au Conseil municipal :11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 28/08/2026
Date d'affichage :

Le 04 septembre 2026 à 19h00, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Claude LOZAC'H, maire,

Etaient présents : THOS Fanny, GARION Stéphane, LE CLEC'H Ludivine, DUBOURG Justine, LOZAC'H Claude, DUBOURG Claude, MELL Emilie, LE BRAS Jean-Yves, PRIGENT Gwénaël

Etaient absents : DALMAT Pierre, BOURDOULOUS Marie-Paule
Secrétaire de séance : DUBOURG Justine

Objet de la délibération : **Modification du temps de travail d'emploi - PHILIPPE Sandrine**

Le Maire informe l'assemblée :
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L 313-1 et L 542-2 et 3
Vu la délibération du conseil municipal en date du 1er septembre 2023 n°0109202305 créant le poste d'adjoint technique de grade C avec un coefficient d'emploi de 35/35e
Vu la délibération n°061220242 modifiant la DHS du poste d'adjoint technique de grade C,
Considérant l'augmentation des effectifs au sein de l'école publique de la commune,
Considérant que Madame PHILIPPE Sandrine accepte la modification de sa durée hebdomadaire de service,

Le Maire propose à l'assemblée :
Conformément aux dispositions fixées aux articles L 313-1 et L 542-2 et 3 du code général de la fonction publique :
-d'augmenter la durée hebdomadaire de service lié à l'emploi d'agent technique de grade C du périscolaire, la passant de 26h à 28h annualisés.
-de faire signer un contrat à Madame PHILIPPE Sandrine avec cette nouvelle DHS de 28h.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publications ou notification du

Le maire,
Claude LOZAC'H

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212201321-20260917-0409202602-DE

DECIDE

▪ de porter de 26 heures à 28 heures le temps hebdomadaire moyen de travail.

▪ de faire un contrat de travail en CDD à Madame PHILIPPE Sandrine avec une DHS de 28h pour l'année scolaire 2026-2027.

PRECISE ▪ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

MAIRIE DE LOHUEC (Côtes-d'Armor)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publications ou notification du

Le maire,
Claude LOZAC'H